

Homélie du 28/02/2010 – 2<sup>ème</sup> Carême C : Gn 15, 5... 18 ; Ph 3, 17-4, 1 ; Lc 9, 28b-30, 41-52.

« Notre citoyenneté est dans les cieux ». – Frères et sœurs,

C'est précisément à Philippes en Macédoine, la première ville qu'il a évangélisée en Europe, que saint Paul a fait valoir sa condition de citoyen romain, après avoir été, à la suite d'un mouvement de foule, gardé à vue et roué de coups. Cette déclaration, venue trop tard pour éviter la bastonnade, a du moins permis à l'apôtre et à son compagnon, une fois reconnue l'erreur policière, d'être libérés par les responsables de la cité en personne, et ainsi innocentés.

Ce n'est donc pas à la légère que Paul parle de citoyenneté. Au début de sa lettre à l'Église de Philippes, il a exhorté les membres de cette Église à vivre en citoyens de manière digne de l'Évangile du Christ, en sorte qu'il apprenne depuis sa prison qu'ils tiennent bon dans la foi et la concorde, sans rien craindre des adversaires (Ph 1, 27 s.). Puis il les a exhortés : « Mettez le comble à ma joie en ayant mêmes sentiments, même amour, une seule âme, ayant à cœur l'unité. Ayez pour but non seulement le chacun pour soi, mais aussi les intérêts des autres » (Ph 2, 2-4). La citoyenneté, comme Paul l'a vécue, comporte donc un volet « droits » – être traité comme une personne digne d'égards – et un volet « devoirs », avec pour corollaire la bonne entente avec les autres citoyens. Remarquons-le en passant, cette considération n'est pas sans relation avec le débat sur l'identité nationale, puisqu'en France et en Allemagne, des personnes immigrées ou descendants d'immigrés ont pu déclarer : Pour moi, être de telle nationalité, cela veut dire vivre selon les lois du pays où je réside.

Dans son Épître aux Éphésiens, Paul évoque la situation de ceux-ci quand ils étaient païens : tout en participant aux cultes de la cité, ils étaient en fait sans dieu réellement protecteur dans le monde, étrangers à la citoyenneté d'Israël (2, 12). Mais grâce à leur foi au Christ, ils sont devenus concitoyens des saints, des fidèles, voire des anges (2, 19 ; cf. Hé 12, 22-23).

En parlant ainsi, saint Paul se fonde sur l'idéal de la cité antique, gouvernée sous la responsabilité de l'assemblée de ses citoyens. Le droit de cité, la conduite citoyenne de chacun, la gouvernance, la constitution, la politique, se disent du même mot grec *politéia* – sur laquelle Aristote a écrit un de ses traités.

Le vocabulaire latin correspondant, dans le Nouveau Testament, est plus neutre : c'est la *conuersatio*, la manière de se comporter. Ce mot latin joue un rôle appréciable dans la Vulgate et devient un concept-clé de la Règle de saint Benoît : c'est le second vœu du moine bénédictin, vivre selon le style de vie des moines (RSB 58, 17).

Le chrétien, au quotidien, est membre de sa cité ou de l'Empire romain, il doit y vivre honnêtement et collaborer à ses activités. Mais sa vraie cité est ailleurs, dans l'Israël spirituel, dans la Jérusalem céleste, dont l'Évangile est la constitution.

« Nous sommes citoyens des cieux : c'est à ce titre que nous attendons comme Sauveur le Seigneur Jésus Christ, qui transfigurera nos corps humiliés à l'image de son corps de gloire, avec l'énergie qui le rend capable aussi de tout dominer. Ainsi, mes frères, tenez bon dans le Seigneur » (Ph 3, 20-23). Et ce mode de vie, qui est celui de Paul, s'oppose à celui des ennemis de la croix du Christ, dont le but est situé sur la terre. (Ph 3, 18-19).

\*

Sommes-nous si loin de l'évangile de la Transfiguration ? Jésus y est monté sur la montagne pour prier. Il s'est dégagé de la foule, s'est rapproché du ciel pour prier son Père plus librement. Son corps est glorifié, transfiguré, entre Moïse et Élie, autres habitués de la montagne, vus avec lui dans la gloire. Ils s'entretenaient avec lui de son exode, qu'il va accomplir à Jérusalem : la passion de Jésus a été prédite par la Loi et les prophètes. La voix du Père invite les disciples à écouter son Fils. À la descente de la montagne, les disciples gardent le silence en ces jours-là, ils ne raconteront l'événement qu'après la passion et la résurrection de Jésus (Lc 9, 28b-36).

\*

Imiter le zèle de saint Paul pour l'Évangile, écouter Jésus, avoir foi en Jésus sauveur comme Abraham avait cru en la promesse de Dieu, prier avec Jésus sur la montagne ;

Se détacher de la terre par la prière, mais être en pleine concorde avec les concitoyens, croyants ou incroyants, et se conduire en amis de la croix, en fidèle du Christ crucifié :

Tout cela, ce sont les exercices du Carême, qui nous prépare à accompagner Jésus vers sa passion, pour croire en sa résurrection et nous trouver institués citoyens de l'Église nouvelle.

Que le Seigneur nous donne cette foi, cette espérance, cet amour des frères, qui désignent ceux qui croient au ciel en un sens digne du Christ. Amen.

\*

Références : C. SPICQ, *Notes de lexicologie néotestamentaire*, Göttingen 1978, p. 710-720.